



Mon employeur fraude gravement

Par **eeriness**, le 21/07/2011 à 23:00

Bonjour,

mes employeurs sont pharmaciens, dernièrement , ils ont été volé a leur insu de 4000 euros en espèce, la recette était disposé sur leur bureau bien en évidence lors du vol , par contre ils ont déclare a la police et à leur assureur que le coffre avait été cassé, or, c'est l un des employeurs qui a volontairement brisé ce coffre.

de plus il paye mes heures supplémentaires au noir soit 300 euros par mois, ce qui ne m'arrange pas, sans compter qu'il vendent des quantités astronomiques de médicament de type xanax, temesta, tranxene a des clients de passage , dernièrement, ils ont facturé plus de 80 boite de xanax 0.50 en une seule fois pour un seul client !!!!

bref , j'aimerais dénoncer toutes ces pratiques frauduleuses, mais je ne sais comment m'y prendre

bien a vous

cordialement

Par **mimi493**, le 21/07/2011 à 23:04

De votre coté, vous déclarez pour l'impot sur les revenus, vos heures sup payées illégalement ?

Par **eeriness**, le **21/07/2011** à **23:22**

bonsoir

absolument, mais la n ai pas le probleme, je prefere avoir une fiche de paie a 1500 euros qu'a 1300 , pour diverses raison

de plus lorsque je les ai menacé des les denoncer, j'ai reçu des menaces graves, comme quoi leurs fils etaient des violent , et qu'ils feraient appele a certains collegue pour me "en reprenant leurs propos", me casser la tete (ce message a aété reçu par telephone, mais je n'ai pu l enregistrer"

Par **linux09**, le **24/07/2011** à **02:33**

mimi493, vous avez raison mais je pense que eeriness a d'autres raisons de vouloir dénoncer son patron. Quelque part je pense qu'il va au boulot avec un noeud au ventre et qu'il a besoin de nos conseils.

eeriness, je comprends que vous vouliez les dénoncer mais il faut des preuves. Et d'abord, pensez à vous ! à votre santé ! Si votre employeur fait ça, c'est qu'il pourra aussi s'en prendre à vous un jour. Un employeur qui fracasse un coffre, un jour il fracasse ses employés moralement.

Je vous conseille en 1er d'étudier votre départ pour aller bosser ailleurs. Après, vous verrez. Bon courage.

Par **alterego**, le **24/07/2011** à **10:16**

Bonjour,

On veut bien vous croire, quoique...

"lorsque je les ai menacé des les denoncer, j'ai reçu des menaces graves". Juste retour de manivelle, non ? Rassurez-vous, la gravité n'est que subjective.

L'entreprise ne vous plaît pas, quittez-la.

Proposez une rupture conventionnelle de votre contrat de travail, dans le pire des cas vous serez indemnisée par l'ASSEDIC et vous évitera de vous abaisser à une abjecte délation qui vous suivra toute votre vie professionnelle.

La frontière entre la délation et le chantage est plus que fragile.

Ceci dit, je ne prends pas partie pour vos employeurs.

"Leurs fils violents" est une surenchère à vos menaces.

Inquiétez vous le jour où vous ne serez plus menacée.

Cordialement